



SEANCE du 18 janvier 2024

Date de convocation :
10/01/2024
Date d'affichage :
10/01/2024

Le dix-huit janvier deux mil vingt quatre à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de SAINTE MERE EGLISE, en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain HOLLEY, Maire.

Nombre de
Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 21

Étaient présents :

Mmes et MM. Thierry OURRY, Alain LEGENDRE, Marie-Lise MAREUGE, Philippe NEKRASSOFF, Marie-Hélène VALOGNES, Alain LEBAS, Laurence AUGUSTE, Thierry ETIENNE, Jean-Yves LEROUX, Bruno DELARUE, Serge DELAHAYE, Catherine KERVADEC, Kristina LABBEY, Pierre AUBRIL, Olivier OSMONT, Christine LEVEZIEL-BONNEFONT, Amandine LEGENDRE, Pierre LE DOUJET

Absents excusés : Mme Céline LAUTOUR pouvoir à M. Alain LEGENDRE, M. Marcel JEAN pouvoir à M. Alain LEBAS, Mme Karine VOISIN, Mme Christelle HAMCHIN, M. Francis BERTAUD

absents : M. Sébastien SANIER, Mme Gaëlle VALLEE, Mme Ophélie BELIN

Secrétaire de séance : M Serge DELAHAYE

Le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1 – Demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 et des Amendes de Police
- 2 – Procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service de l'assainissement
- 3 – Personnel communal : ouverture de deux postes d'ASVP
- 4- Vente de bois : fixation du tarif
- 5- Mise en location d'un garage à Chef du Pont
- 6 – Questions diverses

Pour ouvrir cette première séance de l'année 2024, M. HOLLEY présente ses vœux aux élus, membres du conseil municipal.

1-2024- Demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et des amendes de police

Monsieur HOLLEY présente un devis pour l'installation de 2 feux « récompense » au village de « Baudienville » solaires pour un coût de 14 238 € TTC. Seront à prévoir des plots routiers solaires pour signaler les deux terre-pleins.

Pour ce projet, éligible à subvention au titre des amendes de police,

le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de réaliser les travaux en 2024,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la demande de subvention.

Les projets 2024 sont listés et susceptibles d'être financés par de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, LEADER, contrat de pole de services, Région et district de football

- main courante et pare-ballons – stade de chef du pont : 36 980 € TTC
- parcours de santé : 34 100 € TTC
- remplacement du serveur – mairie : 25 200 € TTC
- vidéo surveillance
- extension vestiaires de Chef du Pont
- réhabilitation des vestiaires de SME
- construction d'une garderie
- parking école du Manoir en sable stabilisé : 38 000 € TTC
- toiture église de Carquebut
- toiture de l'escale à Ravenoville
- toiture du logement de Foucarville
- remplacement de la porte hall mairie et porte principale salle des fêtes

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter pour les projets ci-dessus listés, une demande de subvention auprès de l'État, la Région, le Département, LEADER, et district de football -FAFA.

Une demande est en cours d'instruction, au titre de la DETR, pour la construction d'un monument en hommage aux résistants.

2-2024- Procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service de l'assainissement

Le Conseil Municipal,

VU le rapport de présentation, annexé à la présente délibération, annexe réglementaire (art L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales), sur les activités qui font l'objet de la délégation, leur nature, les motifs qui peuvent conduire la collectivité à opter pour la délégation,

VU la loi du 6 février 1992 portant Administration Territoriale de la République,

VU la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques et notamment son article 38,

VU les dispositions fixées dans la troisième partie du code de la commande publique relative aux contrats de concession,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants,

VU la délibération du conseil municipal N°99 en date du 14 décembre 2023, autorisant Monsieur le Maire à signer d'une part un avenant n°6 concernant le contrat pour l'assainissement collectif portant sur le territoire de la commune de Sainte-Mère Église, et d'autre part un avenant n° 6 pour le territoire de la commune de Chef-du-Pont, pour que les deux contrats de délégation soient prolongés jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Considérant les caractéristiques du service d'assainissement collectif de la commune, à savoir :

- 1232 abonnés (868 Sainte-Mère et 364 Chef du Pont) et la SAS TRAPPE ;
- 98.000 m³/an assujettis ;
- 1 station d'épuration boues activées 3800 éq/habitants, 1500 m³/jour ;
- 18 (2+16) postes de relèvement ;
- 31 km (22,16 km + 8,84 km) de canalisations d'eaux usées ;
- 8,32 km (6,52 km + 1,7 km) de canalisations d'eaux pluviales ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire sur le choix du mode gestion,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

1) **D'APPROUVER** le choix de poursuivre la gestion de l'exploitation du service de l'assainissement collectif existant selon la forme d'une concession de service public ;

2) **D'APPROUVER** la durée de la délégation de service à **10 ans, à compter du 1er janvier 2025**, suivant les documents de consultation à soumettre aux concurrents ;

3) **DE CHARGER** Monsieur le Maire, exécutif de la collectivité, d'engager la procédure, à savoir :

- Faire publier l'avis de concession selon le DCE qui sera préparé par l'assistant choisi pour accompagner la procédure ;

- Négocier les offres après avis de la commission de Délégation de Service Public et dans le respect des principes d'égal accès des concurrents à la commande publique ;

- Préparer le rapport final de jugement des offres et soumettre ce rapport à l'assemblée délibérante 15 jours au moins avant la date prévue pour l'attribution par délibération du Conseil Municipal ;

- Notifier le marché au candidat retenu dans le respect de la décision du Conseil Municipal ;

- Veiller à la conformité de la procédure au regard de la réglementation en vigueur et notamment s'assurer qu'un délai minimum de deux mois, entre la première saisine de la commission de délégation de service public et l'attribution finale par le Conseil Municipal, soit respecté.

3-2024- Personnel communal : ouverture de deux postes d'ASVP

M. HOLLEY informe l'assemblée du départ imminent du policier municipal.

Suite à l'appel à candidature en vue de son remplacement, et compte tenu des délais pour obtenir l'agrément de policier municipal et de la formation, les personnes ne seront pas opérationnelles pour le mois de juin. Aussi, M, le Maire propose d'ouvrir deux postes d'ASVP pour accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique C1 à temps complet sur les périodes suivantes :

- contrat du 8 janvier au 5 mai 2024 puis du 23 mai au 31 août 2024

- contrat du 01 mars au 30 juin 2024

Ces deux personnes auront donc le temps de postuler au poste de policier municipal avec formation et agrément à l'appui. M. HOLLEY précise qu'avec un policier municipal, aux compétences différentes de celles d'un ASVP, la répression au niveau de l'insécurité routière pourrait être assurée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix et 1 abstention (M. NEKRASSOFF) décide d'ouvrir deux postes d'ASVP pour accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoints technique – C1 – à temps complet aux dates ci-dessus indiquées.

4- 2024 – vente de bois – fixation du tarif

Suite à la tempête, des peupliers sont tombés à chef du Pont et du bois a été déposé aux deux ateliers municipaux. M. Holley propose de mettre le tout en vente au plus offrant.

Plusieurs lots sont proposés :

- peupliers à Chef du Pont (près de la station d'épuration)

- 1 lot de bois à l'atelier de Chef du Pont

- 1 lot de bois à l'atelier de Sainte Mère Église

Les personnes intéressées pourront se rendre dans les ateliers

le 2 février 2024 de 14 h 00 à 15h 30 pour visite

L'offre d'achat, sous pli cacheté, devra être déposée en mairie de Sainte Mère-Église avant le 9 février 2024.

L'acquéreur aura, dès acceptation de son offre, 3 semaines pour évacuer le bois.

5-2024 - Mise en location d'un garage à Chef du Pont

La commune propose à la location un garage de 21,57 m² sis à CHEF DU PONT « 25 a, rue Rex Combs » cadastré section AC n° 50, destiné à un usage privé. Le prix est fixé à 60 € par mois.

Questions diverses

M.HOLLEY invite les maires délégués à identifier les propriétaires qui n'ont pas ramassé leur bois suite à la tempête. Il rappelle l'urgence de débarrasser les fossés obstrués par ces branchages en cette période pluvieuse, ce qui facilitera aussi les empierrements à venir des chemins.

Ensuite M. le Maire fait un point de situation sur plusieurs dossiers en cours :

- ancien EHPAD : la fin du compromis de vente est le 30 juin
- ancienne gendarmerie : signature de la vente définitive en février suite à l'obtention du permis de construire
- nouveau PLUI attendu en fin d'année
- skate park : installation courant semaine
- inauguration de la Place Pierre MAURY, le 17 février à 11 h
- 80e anniversaire du Débarquement
- passage de la Flamme Olympique

Enfin un point est fait sur le fait que le gymnase ne peut toujours pas être utilisé, la communauté de communes n'ayant pas fait réaliser les travaux suite à la tempête. Cela induit pour nos associations de se rendre à Picauville. Le gymnase du collège n'est pour le moment, qu'utilisé par ce dernier : attente d'une clôture pour le séparer du collège – plan vigipirate.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

Alain HOLLEY



Serge DELAHAYE

